

Descriptif de module FFA-D-M5

Positionner une offre de formation dans son contexte

Compétence opérationnelle

Les titulaires du certificat de module positionnent et communiquent leur offre de formation dans le contexte de l'entreprise ou sur le marché de la formation.

Evaluation des compétences

Analyse du contexte et présentation commentée d'un concept de marketing ou de communication.

Positionnement du module

Le module FFA-D-M5 „Positionner une offre de formation dans son contexte“ fait partie du parcours modulaire menant à l'examen professionnel supérieur de „Responsable de formation avec diplôme fédéral“ (niveau 3 de la structure modulaire „Formation des formateurs/formatrices“).

Prérequis

Pour l'obtention du certificat de module les **connaissances** suivantes sont exigées (leur degré d'approfondissement correspond aux modules BFFA-M3, BFFA-M4 et BFFA-M5 de la structure modulaire „Formation des formateurs/formatrices“):

- Connaissances permettant de s'orienter dans les développements et les tendances sur le plan de l'économie, de la culture, de la société et de la politique de la formation ;
- Connaissances détaillées de leurs propres produits et prestations, du marché, ainsi que de la position de la concurrence ;
- Notions de base en marketing de la formation ;
- Notions de base en économie d'entreprise.

Les **aptitudes** suivantes sont également exigées :

- Déterminer des besoins en formation et des besoins individuels ;
- Calculer les coûts de mesures de formation ;
- Manier aisément et efficacement les NTIC, en particulier en ce qui concerne l'élaboration et la création de textes ainsi que les représentations graphiques simples ;
- Rédiger des textes efficaces et adaptés aux destinataires ;
- Utiliser des techniques de présentation.

Une **expérience pratique** est aussi exigée dans les domaines suivants :

- Fonction de direction ou de coordination dans une institution de formation ou dans le secteur de la formation d'une entreprise ;

- Déterminations des besoins en formation et des besoins individuels ;
- calcul des coûts de mesures de formation.

Objectifs

Les titulaires du certificat de module sont en mesure

- d'axer l'offre de formation - par rapport aux objectifs, contenus et modalités d'apprentissage - sur les tendances et les développements qui se dessinent sur le plan de l'économie, de la culture, de la société et de la politique de la formation.
- de concilier l'offre de formation avec l'orientation stratégique à long terme de l'organisation et avec les objectifs de développement à moyen terme.
- de soutenir des processus de changement au sein de l'organisation par des mesures de formation ciblées.
- de planifier, sur la base de stratégies et de concepts de marketing définis, éventuellement en faisant appel à des spécialistes en marketing, des mesures de marketing et de communication pour des produits et des services de leur unité d'organisation en se servant des canaux de communication existants.
- de déterminer les besoins en formation et les besoins individuels d'un groupe potentiel d'apprenants et de développer des propositions pour des mesures de formation collectives et/ou individuelles adaptées à ces besoins.
- d'élaborer des offres pour des cours ou d'autres services dans le cadre de la formation et, pour ce faire, de tenir compte des exigences des commanditaires potentiels ainsi que des principes d'éthique professionnelle.
- de négocier avec des commanditaires potentiels internes ou externes à l'organisation et de viser un rapport qualité/prix satisfaisant pour les deux parties.
- de représenter leur organisation lors d'événements supra-institutionnels, de projets de développement et de manifestations d'information ainsi que vis-à-vis d'organisations du monde du travail et d'organismes publics et d'informer sur leurs produits et services de manière pertinente et adaptée à leurs interlocuteurs.

Durée d'apprentissage

Le module comprend au moins 45,5 h de cours-formation, et de environ 90 h travail autonome (total environ 135 h, correspondent, à titre indicatif, à 4.5 points ECTS). Le temps de travail autonome (partiellement guidé) comprend toute activité liée à l'apprentissage, comme par exemple lecture approfondie, préparation de l'évaluation des compétences de module etc. Ceci peut varier selon les connaissances préalables et la facilité d'apprentissage des candidats.

Reconnaissance

L'évaluation des compétences du module constitue l'un des prérequis pour l'admission à l'examen professionnel supérieur de responsable de formation.

Validité du descriptif de module

3 ans

Annexe au descriptif de module (FFA-D-M5)

Contenus didactiques

Les contenus didactiques mentionnés ci-dessous constituent les lignes directrices pour les institutions de formation (cf. aussi le profil de compétences (Co-Re) pour le module D-M5). Les institutions devraient, en accord avec les participants, effectuer une pondération pour compléter plus spécifiquement les contenus.

- Tendances et développements sur le plan de l'économie, de la culture, de la société et de la politique de la formation et leurs conséquences possibles sur le domaine de la formation (par rapport aux objectifs, aux contenus et aux modalités de formation) ;
- Processus de stratégie et de changement au sein des entreprises et leurs conséquences sur le domaine de la formation et les offres de formation prises singulièrement ;
- Analyse des concepts de marketing dans le domaine de la formation ;
- Planification des mesures de communication et de promotion ;
- Critères pour l'évaluation de concepts de marketing et de mesures de communication ;
- Collaboration avec des spécialistes d'autres secteurs (délimiter les tâches, clarifier les rôles, briefing, conventions du contrat) ;
- Conventions pour la préparation d'offres ;
- Calcul de la rentabilité à court et à long terme d'une offre de formation ou d'une mesure de formation interne à l'entreprise ;
- Négociations menées avec des commanditaires (argumenter, bâtir une relation de confiance, adapter l'offre, etc.) ;
- Cadre juridique, formes et modalités d'utilisation de la subvention publique accordée pour des mesures de formation et conventions pour la soumission d'offres dans le cadre d'appels d'offres et de mandats de prestation des pouvoirs publics.

Lignes directrices pour l'évaluation des compétences

L'évaluation des compétences de ce module consiste dans une analyse du contexte et dans la présentation documentée, avec un commentaire critique, d'un concept de marketing ou de communication. Il peut s'agir d'un concept élaboré par le candidat lui-même ou par d'autres personnes.

Pour ce faire, les **lignes directrices** suivantes sont appliquées :

- Le concept présenté peut se référer à une mesure de formation interne à l'entreprise ou à des offres de formation publiques ;

- Sa propre fonction au sein de l'organisation et son rôle dans le développement du concept sont à présenter clairement ;
- S'il s'agit d'une (de) mesure(s) de formation interne(s) à l'entreprise, les aspects suivants sont à décrire et à commenter :
 - o Intégration de la (des) mesure(s) de formation dans la stratégie de l'entreprise et dans d'éventuels processus de changement, le cas échéant, en en étant la cause directe ;
 - o Contexte plus étendu du système, comprenant le contexte politique de la formation ;
 - o Détermination des besoins ;
 - o Calcul des coûts de la mesure de formation, exposition de la valeur ajoutée générée ou visée ;
 - o Négociations avec des commanditaires, délimitation des responsabilités ;
 - o Publication interne de la mesure de formation ;
 - o Brève évaluation personnelle des processus en relation avec le „marketing interne“.
- S'il s'agit d'une offre publique de formation, les aspects suivants sont à décrire et à commenter :
 - o Contexte du marché et positionnement de l'institution de formation ;
 - o analyse du marché et positionnement de l'offre, USPs ;
 - o lors d'offres uniques: intégration dans le portfolio des offres de l'unité d'organisation ;
 - o positionnement des mesures de communication dans la stratégie générale de communication de l'organisation ;
 - o calcul des coûts des mesures de communication à court et à moyen terme ;
 - o critères de réussite à court et à moyen terme de la stratégie de marketing et de communication ;
 - o brève évaluation personnelle de la stratégie de marketing et de communication.

Le travail présenté est évalué selon les **critères** mentionnés ci-dessous. Les conditions pour l'obtention de l'évaluation sont remplies, si les critères principaux – que ce soit pour le positionnement de la mesure de formation interne à l'entreprise ou par rapport au marketing d'une offre publique - sont remplis.

- Les points mentionnés dans les lignes directrices ont été pris en considération.
- Le travail atteste les aptitudes et les comportements suivants des candidats :
 - o Repérer les tendances et les développements importants, identifier un éventuel potentiel pour des offres de formation innovantes ;
 - o Analyser des processus de changement par rapport aux besoins en formation de l'entreprise et les besoins individuels et y réagir par des offres de formation adéquates ;
 - o Positionner des offres de formation dans un contexte ;
 - o Estimer les risques ;
 - o Choisir, de manière ciblée, des canaux de communication et les utiliser de manière efficace ;
 - o Rédiger des textes écrits de manière adaptée aux destinataires ;

- Concevoir des moyens de communication attractifs, évaluer leur conception par le biais de critères clairs ;
- Calculer la génération de valeur ajoutée à court ou à moyen terme d'offres de formation et le présenter de manière convaincante.

Le travail présenté est évalué par le responsable de formation ou le responsable de module. Il décide si le travail présenté correspond aux lignes directrices et aux critères définis et il rédige un bref commentaire écrit.

En cas de décision négative, les candidats peuvent retravailler une fois leur travail et le soumettre à une nouvelle appréciation. Si la version retravaillée n'est toujours pas acceptée par le responsable de formation ou le responsable de module, un nouveau cas pratique doit être présenté et évalué pour la nouvelle demande d'évaluation des compétences.